

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2024**

**DEL-2024-288**

L'An deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/11/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :**

**Titulaires :** Mmes LAFARIE, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,  
MM. BACHELLARD, BARRY, BOUCLIER, COUTIER, GONDA, PAULY, PEUGNIEZ.

**Suppléants :** M. GAILLARD.

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :**

**Titulaires :** MM. BARBIER, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN,  
PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :**

**Titulaires :** Mme TARAGON,  
MM. AEBISCHER, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :**

**Titulaires :** .

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. BOISIER, REY.

**Suppléants :** .

**Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. CARTIER, FRANÇOIS.

**Suppléants :** .

**Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :**

**Titulaires :** MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

**Suppléants :** .

**Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**

**Titulaires :** Mmes CECCON, WENDLING,  
M. FROSSARD.

**Suppléants :** .

**Avaient donné pouvoir :**

Mme BRUNO,  
MM. BARTHALAIS, BOUCHET, GEORGES, MARIAS, ROLLIN, VILLARD.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER,  
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUVARD C, BOUVARD  
M, BURNET, CALLET, CALONE, CATTANÉO, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN,  
CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, CLEVY, CONDEVAUX JF, DEAGE, DEFAGO, DEPLANTE,  
DERONZIER, DUGAVE, EVERAERE, FOURNET, GENOUD, GILBERT, GILET, GILLET, GRANGER,  
GUILLOTTE, GYSELINCK, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-  
GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI,  
PELLARIN, PEROU, PERRET, PERY, ROSSINELLI, RUBIN, SAILLET, SERMET-MAGDELAIN,  
SONNERAT, TOURNIER, VITTOZ

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, CARRERA, CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, MONIN, TRUCHON,  
MM. BRACONNIER, CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, HARROP, LOUVEAU, RACAT  
SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 108  
 Présents : 37  
 Membres habilités à prendre part au vote : 108  
 Votants : 37  
 Représentés par mandat : 7

**Objet : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)**

**Rapport présenté par M. David RATSIMBA**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de cette collectivité :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- jusqu'à adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits d'investissement ouverts par anticipation du vote du budget 2025 sont ainsi précisés :

• **Budget Principal : Crédits d'investissement 2025 ouverts par anticipation :**

Chapitre	Pour mémoire, crédits 2024	Crédits 2025 ouverts par anticipation
13 - Subventions d'investissement	659.253 €	164.813 €
20 - Immobilisations incorporelles	3.938.529 €	984.632 €
204 - Subventions d'équipement versées	6.071.732 €	1.517.933 €
21 - Immobilisations corporelles	1.459.588 €	364.897 €
23 - Immobilisations en cours	56.729.031 €	14.182.258 €
27 - Autres immobilisations financières	5.350.040 €	1.337.510 €
4581 - Opérations sous mandat	9.834.324 €	2.458.581 €

• **Budget Annexe Très Haut Débit : Crédits d'investissement 2025 ouverts par anticipation :**

Chapitre	Pour mémoire, crédits 2024	Crédits 2025 ouverts par anticipation
23 - Immobilisations en cours	23.248.046 €	5.812.012 €
27 - Autres immobilisations financières	535.491 €	133.873 €

• **Budget Annexe Réseaux de Chaleur et de Froid : Crédits d'investissement 2025 ouverts par anticipation :**

Chapitre	Pour mémoire, crédits 2024	Crédits 2025 ouverts par anticipation
20 - Immobilisations incorporelles	10.000 €	2.500 €
21 - Immobilisations corporelles	2.406.230 €	601.558 €
23 - Immobilisations en cours	25.868.709 €	6.467.177 €

Les membres du Comité sont invités :

1. à autoriser le Président, en anticipation sur le vote du Budget Primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif de l'exercice 2024, tels que précisés, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation concerne le Budget Principal, le Budget Annexe « Très Haut Débit », ainsi que le Budget Annexe « Réseaux de Chaleur et de Froid » du Syndicat.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

  
Syane  
ENERGIES A N'AMERIQUE